



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

Procès Verbaux

Annexes

Liste des clubs
engagés en
dernières divisions



Egalement
Consultable
sur notre
site internet

[http://
districtvaldemar
ne.fff.fr/
documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Samedi 13 Octobre 2018 à 09h00

Le Boîte à Clous - 3 Rue Emile Zola à Limeil Brévannes

(Retrouvez l'ordre du jour à l'intérieur du journal)

Début des Championnats Saison 2018/2019

Samedi 22 Septembre 2018 & Dimanche 23 Septembre 2018

(Sauf dernières divisions)

(Retrouvez le Calendrier des dates de parutions en annexe du journal)

DEPLOIEMENT : « F.M.I » (Feuille de Match informatisée)

TOUS les clubs utiliseront obligatoirement la Feuille de Match Informatisée (FMI) en CHAMPIONNAT.

Le District recense le besoin de formation des dirigeants sur l'utilisation de la tablette et l'application.

Elle permet de préparer sa composition d'équipe à l'avance, saisir le score et les faits de matchs.

Des sensibilisations seront organisées en Septembre (19h30 - 21h) en fonction des retours. Nous vous conseillons de mobiliser 2 personnes afin de former vos éducateurs en interne.

Votre retour est attendu avant le 05 SEPTEMBRE 2018,

quel que soit votre besoin de formation.

Lien du formulaire : <http://urlz.fr/7mdb>

Article 44.4 du Règlement Sportif Général du District:

La non-utilisation de la FMI entraîne 100€ d'amende (2e fois) et la perte du match (3e fois)

**Seules les équipes engagées en critérium U13G pourront bénéficier d'une tablette à 50 €*

Les clubs devront s'équiper par eux même pour tout autre besoin de tablette.

Catégories concernées :

- Seniors : D1, D2, D3, D4 et D5
- U17 et U19 : D1, D2, D3 et D4
- U15 : D1, D2, D3, D4 et D5
- CDM : D1 et D2
- Anciens : D1, D2, D3 et D4
- Futsal et Féminines: D1
- U11G, U13G et U11F, U13F, U16F

Sauf les catégories +45 ans & +55 ans

Edition N° 455 du Jeudi 30 Août 2018

COMMUNIQUES

INFOS

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2018/2019

SEPTEMBRE	6	13	20	27	
OCTOBRE	4	11	18	25	
NOVEMBRE	2	8	15	22	29
DECEMBRE	6	13	20		
JANVIER	10	17	24	31	
FEVRIER	7	14	21	28	
MARS	7	14	21	28	
AVRIL	4	11	18	25	
MAI	2	9	16	23	31
JUIN	6	13	20	27	
JUILLET	4	18			

LISTES DES CLUBS ENGAGES dans les dernières divisions des CHAMPIONNATS U19 / U17 / U15 / Anciens / +45 Ans/+55 ans

Liste au 18 Juillet 2018

Les Clubs en [annexe du journal](#) ont engagé des équipes dans les dernières divisions.
En cas d'avis contraire, prévenir le Secrétariat Du District Du Val-De-Marne De Football Pour
le 04 Septembre 2018

Sans courrier à cette date, nous considérerons que **les équipes sont définitivement engagées.**
Par ailleurs, les Clubs qui le désirent, peuvent encore engager des équipes dans ces catégories,
prévenir le DISTRICT du VDM DE FOOTBALL par écrit pour le **04 Septembre 2018 au plus tard.**

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE

Recrute pour la nouvelle saison 2018/2019

Vous êtes disponible à compter de la **saison 2018 & 2019**, le District du Val de Marne est prêt à vous accueillir en tant que **Membre Bénévole d'une Commission**.

Il vous suffit pour cela de nous adresser une lettre de candidature à l'adresse suivante :

*District du Val de Marne de Football 131, Bld des Alliés
94500 Champigny sur Marne*

Obligation de classement de terrain

Si votre équipe **SENIORS** évoluant en **Départemental** est appelée à accéder en **Régional 3** à la fin de la saison 2017/2018, elle devra obligatoirement disputer les rencontres de cette compétition sur un terrain classé niveau 5 minimum.

Si pour une raison quelconque, l'équipe est amenée à évoluer sur un terrain autre que celui qui lui était habituellement dévolu, l'adresse du stade ainsi que l'autorisation du propriétaire pour l'utiliser pour tous les matchs officiels devront **IMPÉRATIVEMENT** être communiquées avec le dossier d'engagement 2018/2019.

Matchs remis, matchs à jouer, matchs à rejouer : quelles différences ?

(Article 20 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.)

Un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule.

Un match à jouer est une rencontre dont il est prévu qu'elle se déroule à une date fixée au calendrier.

Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité.

Dans le cas d'un match à rejouer (et uniquement dans ce cas), ne peuvent prendre part à la rencontre que les joueurs qualifiés à la date prévue pour le premier match.

Il est également rappelé que le joueur suspendu lors d'une rencontre (interrompue ou non) qui est finalement donnée à rejouer, ne peut pas participer à la nouvelle rencontre.

TERRAINS IMPRATICABLES

Procédure à faire avant VENDREDI 12H00

En cas de terrain déclaré impraticable par arrêté municipal et dans les délais réglementaires les clubs doivent impérativement communiquer au secrétariat du District la liste des matchs qui ne pourront se jouer en *écrivant lisiblement sans omettre de préciser* sur le formulaire prévu à cet effet (*Site internet du District – Rubrique Formulaires – divers : «formulaire terrain(s) impraticable(s)»*) :

** n° du match * catégorie * division et groupe * équipes en présence*

Sans l'intégralité de ces documents aucun changement ne sera effectué.

(arrêté municipal + liste des matchs)

Article 20 - Matches Remis – Dérogations

20.6.1 Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de messagerie secretariat@districvaldemarne.fff.fr, au plus tard le vendredi 12h, pour les rencontres se déroulant le samedi ou le dimanche ou le dernier jour ouvrable 12 heures, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12h00) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier.

Toutefois, pour favoriser le bon déroulement de la compétition (championnat ou coupe), le District peut, avec l'accord écrit du club initialement désigné en qualité de visiteur, et si l'état de son terrain le permet, procéder à l'inversion de la rencontre, sous réserve, pour une rencontre de Championnat, du respect des dispositions de l'alinéa 4 du présent article.

En cas de non respect du délai de déclaration de l'impraticabilité du terrain défini ci-dessus, la rencontre reste fixée à la date prévue pour son déroulement et l'arbitre et les joueurs des clubs concernés sont tenus d'être présents sur le lieu de celle-ci. Il est établi une feuille de match qui est expédiée dans les vingt-quatre heures à l'organisme gestionnaire de la compétition et l'arbitre adresse un rapport dans lequel il précisera si le terrain était, selon lui, praticable ou non. Il est toutefois, précisé, qu'en aucun cas, un arbitre ne peut s'opposer à la fermeture du terrain pour cause d'impraticabilité, décidée par l'autorité en charge de sa gestion et ce, même s'il le juge praticable. Si l'information quant à l'impraticabilité du terrain est communiquée à l'arbitre le jour de la rencontre, les formalités administratives précitées doivent être accomplies.

20.6.2 Si le gestionnaire du terrain est une commune, l'information officielle quant à l'impraticabilité du terrain soit se présenter sous la forme d'un arrêté municipal. Dans les autres cas, le document officiel peut se présenter sous la forme d'une attestation et doit être signée du Président de l'autorité en charge de la gestion du terrain ou d'une personne dûment habilitée à cet effet.

20.6.3 Dans tous les cas énoncés ci-dessus, la Commission compétente appréciera, en fonction des éléments qui lui seront communiqués, s'il y a lieu ou non, de reporter la rencontre à une date ultérieure, étant précisé qu'elle a la possibilité d'infliger la perte par pénalité de la rencontre au club recevant dans le cas où la décision de ne pas faire jouer la rencontre serait fondée sur un motif dilatoire.

En cas d'impraticabilité prolongée, la commission d'organisation compétente peut inverser une rencontre de Coupe lors de la fixation d'une nouvelle date.

Les clubs doivent se renseigner sur la praticabilité des terrains en consultant le site Internet du District du Val de Marne de Football – Rubrique Clubs – Agenda de la semaine, ou en téléphonant au District du Val de Marne de Football jusqu'au vendredi 17h.

Quand la dissuasion se met au service de la prévention

Dans sa lutte incessante contre toutes les formes d'agressions, le District du Val de Marne de Football vient de prendre une initiative à la fois forte et courageuse qui s'inscrit totalement dans la profession de foi qu'était celle de la liste "pour notre Football Val de Marnais et Parisien".

Cette initiative s'inscrit également dans la continuité des actions de la F.F.F en matière de lutte contre la violence et en particulier via la refonte du règlement disciplinaire et de son barème de référence des sanctions.

Vous l'avez bien compris, le Comité de Direction du District du Val de Marne de Football, a concrétisé ses engagements en **aggravant sensiblement les sanctions qui se rapportent à des faits de violences verbales et/ou physiques.**

Cette aggravation significative des sanctions s'adresse bien entendu aux joueurs **mais surtout aux encadrants / éducateurs des équipes** présents sur les bancs de touche qui sont, **la plupart du temps à l'origine des incidents et plus particulièrement sur les rencontres de jeunes.**

Quelques exemples dans le tableau ci-dessous :

Infractions	Auteur	Situation	Victime	Barème 2016/2017	Barème 2017/2018
Comportement grossiers/injurieux	Joueur	Pendant le match	Officiel	4 matchs	6 matchs
		En dehors du match		5 matchs	7 matchs
	Dirigeant / éducateur	Pendant le match		10 matchs	12 matchs
		En dehors du match		14 matchs	8 mois
Comportement raciste / discriminatoire	Joueur	Pendant et/ou en dehors du match	Toute personne	6 mois	1 an
	Dirigeant/éducateur			6 mois	15 mois
Crachat	joueur	Pendant le match	Officiel	18 mois	2 ans
		En dehors du match		3 ans	4 ans
	Dirigeant/éducateur	Pendant le match		2 ans	3 ans
		En dehors du match		4 ans	5 ans
Bousculades / actes de brutalité	joueur joueur	Pendant le match	Officiel	De 1 à 8 ans	De 18 mois à 12 ans
		En dehors du match		De 2 à 12 ans	De 2 à 16 ans
	Dirigeant/éducateur	Pendant le match		De 1 à 7 ans	De 2 à 15 ans
		En dehors du match		De 2 à 9 ans	De 3 à 20 ans

Sanctionner n'est pas une finalité, c'est la conséquence directe d'un acte qui aurait pu être évité si l'auteur avait été prévenu ; c'est un moyen au service d'une cause, la finalité globale est la prise de conscience par tous les acteurs que cela ne peut plus durer, l'ensemble s'appelle **faire de la prévention**. C'est **l'objectif avoué** du Comité de Direction du District du Val de Marne de Football.

Présidents de clubs, éducateurs, dirigeants, vous êtes **le premier maillon** de la prévention ; affichez dans vos vestiaires l'intégralité du barème disciplinaire afin que vos licenciés prennent conscience de la gravité, voire de l'extrême gravité de certains actes.

Si la saison dernière a vu le nombre global de sanctions diminuer, la gravité de celles-ci a progressé ; notre objectif est que cette saison tous les types de sanctions diminuent.

Cet objectif est ambitieux mais nous pourrons l'atteindre si **tous ensemble** nous décidons d'y arriver.

Notre sport est le plus beau qui soit, **faisons en sorte qu'il le reste.**

LES OBLIGATIONS – NOUVEAU (Suite fusion de la D5 avec la D4 Seniors du Comité de Direction du 27/06/18)

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

- . SENIORS ↔ 2 équipes
- . JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 19 –une équipe U 17 –une équipe U 15 + 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines)

D2

- . SENIORS ↔ 2 équipes
- . JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES dont obligatoirement une U15 et une U17, la troisième équipe au choix (soit une U19 ou U17 ou U15)
- + 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines)

D3

SENIORS : 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons, de U6 à U19.

D4

- . SENIORS - 1 équipe (Pas d'obligation)

11.1 - L'équipe qui entraîne les obligations en terme d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

FEUILLES DE MATCHS INFORMATISEES

Une hotline « ARCHOS » à la disposition des clubs en cas de dysfonctionnement des tablettes au numéro 01.73.02.86.13

INFOS DIVERSES

Les périodes de changement de club

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

- **En période normale : du 1er juin au 15 juillet inclus**

- **Hors période : du 16 juillet au 31 janvier**

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la F.F.F.

Rappels :

. Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.

. Dans toutes les compétitions officielles du football à 11, le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

. Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté.

Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

Les mouvements dans les clubs : Procédure à suivre

Fusion

Les clubs désirant fusionner à l'issue de la saison 2016/2017, doivent suivre la procédure suivante conformément à l'article 39 des Règlements Généraux de la FFF :

Documents à transmettre à la L.P.I.F.F. : Avant le 31 mars

- Pré projet de fusion : Avant le 1er mai
- Projet définitif de la fusion : Avant le 1er juillet
- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale prononçant la dissolution du club A
- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale prononçant la dissolution du club B
- Récépissé préfectoral de dissolution du club A
- Récépissé préfectoral de dissolution du club B
- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale prononçant la création du nouveau club
- Récépissé préfectoral de création de la nouvelle association
- Dossier de demande d'affiliation rempli par le club.
- Les statuts de l'association

Sortie de club omnisport

Ce " mouvement club " permet à une section football de quitter l'association omnisport dont elle dépend pour devenir autonome tout en conservant les niveaux hiérarchiques acquis à l'issue de la saison en cours.

Il nécessite la dissolution de la Section Football et la création d'une nouvelle association en Préfecture.

Documents nécessaires :

- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de l'association omnisport prononçant la dissolution de la Section Football
- Récépissé préfectoral de création de l'association
- Les statuts de l'association

Changement de titre

Les demandes de changements de titre doivent parvenir à la LPIFF au plus tard le 1er juin de la saison en cours pour prendre effet au début de la saison suivante.

Documents nécessaires : - Récépissé préfectoral de changement de titre - Statuts de l'association

L'Entente

Traitement des dossiers :

- District pour les ententes Jeunes et Seniors - équipes masculines
- LPIFF pour les ententes Jeunes et Seniors - équipes féminines

Documents nécessaires :

- Courriers des 2 clubs présentant l'entente et précisant la ou les catégorie(s) concernée(s) par l'entente. Les clubs doivent obligatoirement identifier un club " support " de l'entente.

Inactivité totale

L'inactivité totale permet au club d'être en " sommeil " pendant 3 saisons à condition d'être jour de ses cotisations.

Document nécessaire : - Courrier du club demandant l'inactivité

Inactivité partielle

L'inactivité partielle permet au club de mettre en inactivité une catégorie précise (ex : inactivité de la catégorie Seniors, U19...)

Document nécessaire : - Courrier du club demandant l'inactivité partielle

Dissolution

La dissolution entraîne la disparition du club.

Il n'est pas obligatoire de prononcer la dissolution en Préfecture.

Pour reprendre une activité, le club devra formuler une nouvelle demande d'affiliation, sous réserve du règlement des sommes dues.

Document nécessaire : - Courrier du club demandant la dissolution

Reprise d'activité

La reprise d'activité n'est possible que si le club est en situation d'inactivité.

Elle peut se faire entre le 1er mai et le 1er juin.

Document nécessaire : - Courrier du club demandant la reprise d'activité

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Laurent Page (01.42.44.12.21.) ou Michaël Maury (01.42.44.11.98.).

INFOS CLUBS

Information sur la consultation des décisions disciplinaires

Suite à la modification de l'article 9 bis du règlement disciplinaire, le système de consultations des sanctions disciplinaires par les clubs et les licenciés a été modifié. Pour vous permettre de mieux appréhender le nouveau système mis en place, suivez le guide...

Pour le club

Si le système change, il n'en demeure pas moins que le club pourra toujours consulter les sanctions disciplinaires de ses licenciés et de ceux de ses adversaires.

La consultation des sanctions disciplinaires de ses licenciés

Pour prendre connaissance des sanctions de ses licenciés, il suffit de vous rendre dans FOOTCLUBS, rubriques " Compétitions - Dossier ", puis cocher sur " Discipline officielle du club ". A l'instar de l'information qui était publiée sur le site Internet, la consultation se fait semaine par semaine.

Pour faciliter votre recherche, plusieurs critères peuvent également être sélectionnés :

la catégorie et/ou la compétition et/ou l'équipe.

La consultation des sanctions disciplinaires des licenciés des autres clubs

Pour prendre connaissance des sanctions des licenciés des autres clubs auxquels votre club sera opposé, il suffit de vous rendre dans FOOTCLUBS, rubriques "Compétitions - Dossier ", puis cocher sur " Discipline officielle autres clubs " ; il convient ensuite de sélectionner la compétition donnée puis le club concerné.

Vous pouvez ensuite sélectionner une catégorie, une compétition et une semaine donnée.

Par ailleurs, nous vous informons que les procès-verbaux des Commissions disciplinaires seront mis en ligne dans FOOTCLUBS, rubriques " Organisation - Procès-verbaux", puis sélectionner le centre de gestion concerné.

Pour le licencié : Un licencié pourra consulter ses sanctions disciplinaires sur son espace personnel appelé " Mon Compte F.F.F. " ; cet espace est accessible gratuitement depuis le site Internet de la F.F.F. et de ses organes déconcentrés. Pour accéder à son compte, le licencié doit être en possession du numéro d'activation figurant sur le coupon attaché à la licence. Il est donc indispensable que le club remette ce coupon à chacun de ses licenciés.

A partir de quand un joueur peut-il participer à une rencontre d'une équipe de son club ?

(Article 89.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Un joueur est qualifié pour son club **4 jours francs après la date d'enregistrement de sa licence**, pour autant que la demande ait été formulée conformément aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Exemples :

. Si la date d'enregistrement de la licence d'un joueur est le 1er Septembre, l'intéressé est qualifié pour son club le 06 Septembre.

. Pour qu'un joueur soit qualifié pour participer à une rencontre de compétition officielle de son club le Dimanche, la demande de licence de l'intéressé doit obligatoirement avoir été saisie via Footclubs au plus tard le Mardi précédent (sous réserve que la date de la saisie de la demande de licence soit celle de la date d'enregistrement de la licence).

Avec quel(s) document(s) un joueur peut-il prendre part à une rencontre ?

CF : Article 8 – Vérification des licences du RSG du 94

E-FOOT 94 n° 455

Page 9 sur 33

ALARME DEFIBRILLATEUR

En cas de mort subite sur un terrain, la chaîne de survie doit se déclencher instantanément : **APPELER MASSER DEFIBRILLER**

QUELLE DECEPTION SI ON VOUS AMENE UN APPAREIL QUI NE FONCTIONNE PAS !!!!

Pour rester opérationnel, ce matériel doit être entretenu ; il convient donc de vérifier que :

- la pile a été installée depuis moins de 4 ans,

- les électrodes ont moins de 2 ans,

Et cela même si le matériel n'a jamais servi.

POURQUOI ?

- La pile au lithium qui alimente le défibrillateur a une capacité de délivrer 400 chocs, et une longévité maximale de 4 ans si elle n'est pas utilisée (pour certains appareils bon marché cela est ramené à 100 chocs ou 1 an).

- Les électrodes sont enduites d'un gel conducteur qui se dessèche avec le temps et devient inefficace après 2 ans. Ces électrodes ne peuvent servir que pour une seule intervention.

LA SECURITE, surtout quand plusieurs personnes ont accès à ce type de matériel, c'est :

- d'apposer sur le boîtier du défibrillateur une étiquette avec la date de mise en service de la pile,

- de faire la même chose sur l'étui des électrodes,

- de vérifier en début de saison ces dates, vous même ou avec le gardien des installations sportives si le défibrillateur est mis à disposition par une collectivité ; n'hésitez pas à réclamer ces renseignements s'ils ne figurent pas sur le matériel. Si les dates de péremption sont dépassées, prévenez par écrit la personne responsable. La sécurité à ses contraintes.

ACCES A MON COMPTE FFF

Nous vous informons que « **Mon Compte FFF** » est désormais accessible depuis notre site Internet en cliquant sur l'animation présente en colonne de droite ou sur le lien « Mon Compte FFF » présent en haut de l'entête de votre site.

Vous avez donc maintenant la possibilité de créer votre compte FFF ou de vous y connecter à partir de notre site Internet.

Nous souhaitons vous apporter certaines précisions ci-dessous.

Précisions concernant la création des comptes :

Voici la procédure pour créer son compte personnel :

- Cliquer sur l'animation présente dans la colonne de droite ou sur le lien « MON COMPTE FFF » en entête en haut de votre site.

- Le site de la FFF s'ouvre dans un onglet différent du navigateur sur la popin d'accès :

- Si la personne possède déjà un compte, il peut s'y connecter en indiquant son email et son mot de passe ;

- Si la personne ne possède pas de compte, il peut s'inscrire en cliquant sur « INSCRIVEZ-VOUS » et remplir le formulaire d'inscription, soit en complétant les différents champs demandés, soit en indiquant la clé d'activation reçue par mail ou remise par son club (sur le coupon à droite de la licence).

Précisions concernant les officiels (Arbitres, Observateurs et Délégués) :

Via leur compte FFF, les officiels peuvent :

- lire les messages envoyés par le Centre de Gestion d'appartenance par la rubrique « MESSAGES » ;

- consulter et télécharger tous les documents dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions par la rubrique « DOCUMENTS » ;

- prendre connaissance de leurs prochaines désignations par la rubrique « DESIGNATIONS » ;

- saisir leurs indisponibilités et les consulter par la rubrique « INDISPO. ».

A noter pour les Observateurs et les Délégués : à la création du compte, cocher « Non » à « Licencié » et « Oui » à « Observateur / délégué / médecin ».

Précisions concernant les sanctions disciplinaires :

A partir de la mi-juillet, les licenciés pourront consulter leurs sanctions disciplinaires par la rubrique « SANCTIONS » via leur compte FFF.

Précisions concernant la saisie des résultats et l'accès à Footclubs :

Les personnes habilitées à saisir les résultats et celles qui doivent accéder à Footclubs doivent effectuer la procédure suivante :

- Aller dans « GERER MON PROFIL » ;

- Cocher « Oui » au niveau de « Saisie des Résultats » ;

- Dans les champs qui se sont affichés, saisir les codes OFFIFOOT ;

- Valider.

- Dans la colonne de droite, au niveau des accès spécifiques, les choix « Saisie des résultats » et « Footclubs » apparaissent.

Précisions concernant l'accès aux désignations et la saisie des résultats sans passer par « Mon Compte FFF » :

La saisie des résultats et la consultation des désignations par les liens « Saisie des Résultats » et « Désignations » situés en entête en haut de votre site Internet restent fonctionnels. Il faut toutefois inciter vos officiels et vos dirigeants de clubs à passer par « Mon Compte FFF » car ces liens seront supprimés en cours de saison 2014-2015 à une échéance qui n'est pas encore officiellement fixée.

Nous vous remercions de communiquer les informations ci-dessus à vos publics concernés (dirigeants, joueurs, arbitres, observateurs, délégués...). Les informations présentes dans « Mon Compte FFF » leurs sont indispensables pour la bonne conduite de leur fonction.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SAMEDI 13 OCTOBRE 2018 à 09h00
Le Boite à Clous à Limeil Brevannes



ORDRE DU JOUR

Accueil des Délégués par M. Thierry MERCIER, Président du District du Val de Marne

- * Vérification des pouvoirs et remise des boitiers de vote
- * Présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- * Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Elective du 14/10/17 à Choisy le Roi
- * Allocution du Président du District, Thierry MERCIER
- * Approbation du Rapport Moral, saison 2017 & 2018
- * Rapport Financier au 30 Juin 2018
 - a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes
 - b) Approbation du rapport Financier au 30 Juin 2018
- * Budget prévisionnel 2018 & 2019
 - a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes
 - b) Approbation du budget prévisionnel 2018 & 2019
- * Retour sur les Indemnités Arbitrage
- * Lecture des palmarès et remise des récompenses
- * Questions diverses présentées par les Clubs (*)
- * Remise officielle des ballons des «Challenges du Président du Conseil Général du Val de Marne » aux clubs du District
- * Clôture de l'Assemblée Générale et Pôt de l'Amitié

DIRIGEANTS DE CLUBS

ARTICLE 12

1. Les délégués des Associations affiliées à l'Assemblée Générale doivent remplir les conditions générales d'éligibilité fixées par l'article 21.3 des présents statuts.
2. S'ils ne sont pas Président de leur association, ils doivent être munis d'un pouvoir écrit sur papier à en-tête du club ou sur le document officiel fourni par le District, signé du Président, et authentifié par le cachet du club.
3. Un délégué ne peut représenter au plus que cinq Associations y compris la sienne, du département où se trouve le siège social de sa propre association et à condition qu'il représente déjà celle-ci. Il doit alors être porteur d'un pouvoir de chacune des associations qu'il représente, établi dans les conditions fixées à l'alinéa 2 du présent article.
4. Les membres élus du Comité de Direction du District peuvent représenter une association sans appartenir à cette dernière.
5. Les votes par correspondance ne sont pas admis.

(*) Questions ou propositions présentées par les Clubs

Toutes les questions ou propositions présentées par les Clubs doivent, pour être portées à l'ordre du jour de cette Assemblée (Rubrique : « Questions Diverses présentées par les Clubs ») être adressées « en lettre recommandée avec accusé de réception » ou par « mail officiel » à en-tête du club au secrétariat du District, dûment signées par le Président de l'Association, au plus tard **le 13 Septembre 2018**

En application de l'Article 14 des Statuts du District le Comité fixe à 10 euros par voix, l'amende pour non représentation des clubs à l'Assemblée Générale

**Dates de parution sur E-Foot 94 et
Site Internet du District
Début des Championnats Dernières Divisions et
Plateaux U6 à U13 (sauf Seniors)**

SAISON 2018 & 2019

Catégories Divisions	Dates début des Compétitions	Dates de Parution
CDM (D2)	30.09.18	20.09.18
ANCIENS (D4)	30.09.18	20.09.18
ANCIENS + 45 ANS	30.09.18	20.09.18
U19 (D3)	30.09.18	20.09.18
U17 (D4)	30.09.18	20.09.18
U15 (D5)	29.09.18	20.09.18
U10 & U11	29.09.18	20.09.18
U12 & U13	29.09.18	
U8 & U9	29.09.18	
U6 & U7	06.10.18	

HORAIRES OFFICIELS DES MATCHS SAISON 2018 & 2019



CHAMPIONNATS

SAMEDI APRES-MIDI	
U15	16h00
DIMANCHE MATIN	
CDM/Anciens/+45 ans	09h30
+55 ans	10h00
DIMANCHE APRES-MIDI	
Séniors	15h00
U17 & U19	13h00

COUPES

SAMEDI APRES-MIDI	
U15	16h00
DIMANCHE MATIN	
CDM/Anciens/+45 ans	09h30
+55 ans	10h00
DIMANCHE APRES-MIDI	
Séniors	15h00
U17 & U19	13h00

FOOTBALL D'ANIMATION

U12/U13	10h00
U10/U11	14h30
U8/U9	10h00
U6/U7	13h00

MEDAILLES DU DISTRICT DU VAL DE MARNE

2018

Au titre de Membre de Commission

OR	SAVIGNY Brigitte (Personnel)
-----------	------------------------------

VERMEIL	LAURENT Bernard (Commission) DENHEZ Didier (Commission) MALONEY Shaun (Commission) PAS DE LOUP Martine (Commission)
----------------	--

ARGENT	TAFFININE Drisse (Personnel)
---------------	------------------------------

BRONZE	ABED Michel (Commission)
	DARDENNES Patrick
	EL KHATTARI Abdelhaï (Commission)
	FAIVRE Aurélien (Personnel)
	FAUTRA Aline (Commission)
	FITCHO BISSAI Simon (Commission)
	FOLTIER Bruno (Commission)
	GOURDOU Jean-Philippe (Commission)
	HOCQ Renaud (Commission)
	KANNOUCHE Karim (Commission)
	MOUSTAMID Abdellatif (Commission)
	NGUELLE Léonard (Commission)
	SAMBA Aubin (Commission)
	TURCK Denis (Comité de Direction)
ZIDANE Salah (Commission)	

Au titre de Dirigeant(e) de Club

OR	BUCHMULLER Annie (La Cristolienne FC)
	BUCHMULLER Renald (La Cristolienne FC)

ARGENT	ROUSSARIE Maurice (Maisons Alfort FC)
---------------	---------------------------------------

BRONZE	BEN AHMED Farid (Marolles FC)
	BENAYOUN Maurice (UJA Maccabi Paris)
	BENGUIGUI Jean-Jacques (UJA Maccabi Paris)
	BOKOBZA Hector (UJA Maccabi Paris)
	GUETTA Norbert (UJA Maccabi Paris)
	NASCA Jean-Philippe (Maisons Alfort FC)
	SADOUKI Jean-Luc (Maisons Alfort FC)

Nous adressons nos félicitations aux heureux médaillés.

CHALLENGES DU PRÉSIDENT 2018

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE
DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL

La remise officielle des ballons :

"TAILLE 5" = se fera Samedi 13 Octobre 2018 à l'Assemblée Générale des Clubs à Limeil Brévannes

"TAILLE 4" = se fera aux journées d'accueil du Football d'Animation

REPARTITION DES BALLONS

Répartition des Ballons suivant engagements équipes

Sont récompensés les clubs ayant des équipes évoluant en Championnat de District 94

	Taille 4	Taille 5	Futsal
+900 seniors/jeunes		20	
+500 seniors/jeunes		16	
+300 seniors/jeunes		12	
+100 seniors/jeunes		8	
+50 seniors/jeunes		4	
+10 seniors/jeunes		2	
Effectif réduit	6		
Féminines		5	
CDM/Anciens		2	
Futsal			2

N°	Club	Licenciés	T5	T4	Futsal	TOTAL
552546	A. S. BRANCOS DE CRETEIL	28	2			2
553055	A. S. C. VITRY	51			2	2
553616	A. S. F. LUATS	23	2			2
551657	A. S. ULTRA MARINE	162	10	6		16
590397	A.. MIMOSA MADA-SPORT	36	2			2
614219	A.P.S.A.P. EMILE ROUX	68	2			2
521869	ALFORTVILLE US	684	23	6		29
549008	AMICALE CLUB 2000	31	2			2
690329	APSAP MEDIBALLES	73	2			2
530263	ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	348	19	6		25
500723	ARRIGHI A.S.	89	2			2
547434	ARSENAL A.C.	26	2			2
554257	ASPTT VILLECRESNES	233	10	6		16
551086	AVENIR SPORTIF D'ORLY	474	17	6		23
532710	BENFICA S. VILLEJUIF E.	27	2			2
533680	BOIS L'ABBE AS OUTRE MER	165	10	6		16
500651	BOISSY F.C.	299	10	6		16
548423	BOISSY U.J.	52	4		2	6
541437	BONNEUIL S/MARNE C.S.	563	23	6		29
552645	BORDS DE MARNE FUTSAL	303			2	2
500791	BRY F.C.	458	18	6		24
549877	C. A. DE L'HAY LES ROSES 94 FUTSAL	16			2	2
500752	CACHAN A.S.C. C.O.	592	23	6		29
511261	CAMILLIENNE SP. 12EME	503	18	6		24
524161	CAUDACIENNE ENT.S.	225	8	6		14
536996	CENTRE FORMATION F. PARIS	442	12	6	2	20
553017	CHAMPIGNY CLUB FUTSAL	45		6	2	8
510665	CHAMPIGNY F.C. 94	613	23	6		29
512666	CHANTIERS PARIS U.A.	315	12	6		18
500012	CHARENTON C.A.P.	662	18	6		24
516843	CHEVILLY LA RUE ELAN	430	14	6	2	22
500031	CHOISY LE ROI A.S.	642	23	6	2	31
551095	CITOYEN DU MONDE	17			2	2
582428	CRETEIL FOOT CLUB	15	2			2
500689	CRETEIL LUSITANOS F. US	1206	25	6		31
851334	CRETEIL PALAIS FUTSAL	32			2	2
546194	DECLIC CHOISY LE ROI	18	2			2
600787	DEFENSE NATIONALE PARIS C.S.	51	2			2
539141	DESportiva VIMARANENSE IVRY A.	87	2			2
550586	DOS NORTHENOS VITRY A.S.	21	2			2
524134	DOUZIEME CA	23	2			2
563822	ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	259	8	6		14
551989	ENT. S. D/ JEUNES DU STADE	264	8	6		14
553004	F. C. MANDRES PERIGNY	202	8	6		14
581745	F.C. ESPERANTO	38	2			2
581713	F.C. ORLY	12	2			2

N°	Club	Licenciés	T5	T4	Futsal	TOTAL
523873	FONTENAY SS/BOIS U.S.	667	18	6		24
551314	FONTENAYSIENNE ENTENTE	40	2			2
582262	FOOTBALL CLUB DE BREVANNES	71		6		6
540651	FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	533	23	6		29
550618	FRANCO PORTUGAIS VILLIERS F.C.	32	2			2
500494	FRESNES A.A.S.	512	18	6		24
563866	FUTSAL SUCY CLUB	16			2	2
590215	GENTILLY ATHLETIC CLUB	302	19	6		25
550013	GENTILLY U.S.	71		6		6
523264	GOBELINS F.C.	1422	27	6		33
500716	HAY LES ROSES C.A.	328	12			12
537053	JOINVILLE R.C.	744	23	6		29
581892	KOPP 97	27	2			2
520524	KREMLIN BICETRE C.S.A.	403	19	6		25
581812	KREMLIN BICETRE FUTSAL	116			2	2
538793	LA CRISTOLIENNE	28	2			2
551254	LIMEIL BREVANNES A.J.	504	23	6		29
526258	LUSITANOS ST MAUR U.S.	657	18	6		24
546853	MACCABI CRETEIL F.C.	70	2			2
542388	MAISONS ALFORT F.C.	1152	27	6		33
542493	MAROLLES EN BRIE U.S.	22	2			2
534669	MAROLLES F.C.	162	4	6		10
535201	MENUIBLAN A.S.	22	2			2
581708	MINIS AND MAXIS	110		6		6
514388	NOGENT S/MARNE F.C.	479	14	6		20
518152	NOISEAU STE S.	147	10	6		16
550465	O. CLUB D'IVRY	243	8	6		14
581617	OLYMPIQUE PARIS ESPOIR	100	8	6		14
848168	ORLY A.C.	63	2			2
510193	ORMESSON U.S.	513	18	6		24
553615	OS MINHOTOS DE BRAGA	63	2			2
500568	PARIS F.C.	1108	7	6		13
563633	PARIS FRANCE FOOTBALL	24	2			2
535194	PARIS LISBONNE C. CHARENTON	40	2			2
500025	PARIS UNIVERSITE CLUB	1122	27	6		33
547613	PARTENAIRES A.C.	47	2			2
545415	PEROU A.S.A.F.	54	9			9
532342	PHARE SP. ZARZISSIEN	29	2			2
532125	PORT. ACADEMICA CHAMPIGNY A.	368	14	6		20
545535	PORTUGAIS VINCENNOIS A.S.	26	2			2
544708	PORTUGAIS VITRY U.A.	56	2		2	4
544256	PORTUGAISE VILLENEUVE ST G. ACS	53	2			2
552646	R.C. PARIS 10	322	12	6		18
851509	RUNGIS FUTSAL	32			2	2
507502	RUNGIS U.S.	447	14	6		20

N°	Club	Licenciés	T5	T4	Futsal	TOTAL
535547	SANTENY SP.L.	105	2	6		8
540531	SPORTING CLUB PARIS	316	7		2	9
582118	SPORT, FOOT, CLUB CHENNEVIÈRES	28	2			2
520523	ST MANDE F.C.	478	14	6		20
739890	ST MAUR F. FEMININ VGA	226	5	6		11
542396	ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	709	18	6		24
521870	SUCY F.C.	658	23	6		29
551269	SUPREMES BELIERS	55	2			2
512963	THIAIS F.C.	520	23	6		29
533511	TRAVAILLEURS PORTUGAIS IVRY C.	42	2			2
548355	TREMBLAY A.J.	22	2			2
537133	TROPICAL A.C.	67	2			2
580748	U. FOOTBALL CRETEIL	263	15	6		21
551094	U. S. CRETEIL FUTSAL	47	2			2
581200	U. S. DE NOGENT 94	46	2			2
523411	U. S. IVRY FOOTBALL	882	23	6		29
563601	UJA MACCABI PARIS METROPOLE	622	21	6		27
582116	ULTRA FUTSAL CLUB 94	17			2	2
535208	VAL DE FONTENAY AS	449	17	6		23
527735	VALENTON FOOTBALL ACADEMY	409	19	6		25
550931	VETERANS DE BONNEUIL F. C.	24	2			2
550114	VIKING CLUB PARIS	93	4		2	6
547364	VILLEJUIF CITY FUTSAL	40			2	2
519839	VILLEJUIF U.S.	901	27	6		33
580485	VILLENEUVE ABLON U.S.	586	23	6	2	31
553306	VILLENEUVE ST GEORGES F.C.	136	8	6		14
500591	VILLENEUVOIS F.C. CHEMINOTS	306	14	6		20
540069	VILLENEUVOISE ANTILLAISE A.	45	2			2
500636	VILLIERS S/MARNE ENT.S.	498	14	6		20
500138	VINCENNOIS C.O.	1139	27	6		33
500004	VITRY C.A.	759	18	6		24
529210	VITRY E.S.	582	23	6		29
	TOTAL		1145	396	38	1579

INFOS TECHNIQUES

LES DATES DE RENTREES



FOOTBALL D'ANIMATION U6-U13

Les dossiers d'engagement vous parviendront au plus tard le 12 juillet – retour pour le 7 septembre impérativement.

Les Journées de Rentrées :

- 15 septembre après midi : les U10-U11
- 22 septembre après midi : U8-U9
- 29 septembre après midi : les U6-U7

Réunions du Football Animation (U6-U13) décentralisées :

- Mercredi 19 septembre à 19h : lieu à définir
- Lundi 24 septembre à 19h : lieu à définir
- Mercredi 26 septembre à 19h : lieu à définir

Nouvelles Pratiques du FA : Quelques modifications ont été apportées (un document vous parviendra avant le 13 juillet)

FORMATION DE CADRES (première partie de saison)

Septembre	12 certification	21-22 Module U9	29 Module Animatrice	
Octobre	4-5 Module U11	15-16 Module U13	25-26 Module GB	30 Module U7
Novembre	12-13 Module U17	19-20 Module U15	22-23 Module Séniors	
Décembre	1^{er} Certification	10-11 Module U11	20 Module Futsal	

SELECTIONS ET DETECTIONS

Détection U13 pour le Pôle Espoir de Clairefontaine :

- Les mercredis 10-17-24 octobre 2018
- Les mercredis 7-14-21-28 novembre 2018
- Les mercredis 5 et 12 décembre 2018

Les dossiers d'inscription seront envoyés aux clubs début septembre 2018

FOOTBALL DIVERSIFIE

Futsal : Un document d'engagement des équipes U6-U13 a été envoyé aux clubs de Futsal afin de mettre en place des plateaux U6 à U13. Un second envoi sera fait aux clubs libres d'ici septembre 2018.

Procès-Verbaux



COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Réunion du Vendredi 29 Juin 2018

Présents : MM. DIAS (PRESIDENT), AISSAOUI, ABED, BARROCAS, BCHIR, CROISE, DENNIELOU, FILIN, FOLTIER, GALLONDE, GRADINARI, SAADA, VALLETEAU, VILELA, ZAMO

Excusé : M. HARCHAY

INTRODUCTION ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

La séance est ouverte à 18h00.

José DIAS est très heureux d'accueillir les nouveaux membres qui composeront la Commission de District de l'Arbitrage pour la saison 2018/2019 et les remercie de leur présence et leur engagement. Il passe ensuite à l'ordre du jour. Le PV du 18 juin est approuvé à l'unanimité des membres présents.

VALIDATION ET NOMINATION DES OBSERVATEURS 2018/2019

La CDA valide la liste des observateurs suivante pour la saison 2018/2019. Les cas Clément FABRY et Maurice SAINT-ALBIN sont en cours d'étude. *La liste sera soumise à l'approbation du prochain Comité de Direction.*

Nom	Prénom
ARNAUD	Georges
ABED	Michel
AISSAOUI	Adel
BARROCAS	Jennifer
BCHIR	Anouar
BENOIT	Yoann
CARLIER	Joël
CROISE	Jérôme
CHENNINE	Samir
DAOUDI	Ileas
DENNIELOU	Nicolas
DI BENEDETTO	Stéphanie
DIAS	José
DIOT	Jean Marc
DUMY	Sébastien
**FABRY	Clément (dans l'attente de précisions supplémentaires)
FILIN	Louis
FRANQUE	Didier
GALLONDE	Fred
GRADINARI	Igor
HAFID	Mouaad
HARCHAY	Fredi
HOCQ	Renaud
KOZLOV	Denis
LAOULA	Mourad
LEMARIE	Fabrice
MERCOU	Thomas
NGUELLE	Léonard
PRINCERUS	Réginal
RABI	Rabia
**SAINT ALBIN	Maurice (dans l'attente de précisions supplémentaires)
SAADA	Nabil



SOREL	Patrick
VALLETEAU	Grégoire
VEISSIERE	Simon
VILELA DOS SANTOS	Julio
ZAMO	Romain

COMITE DE DIRECTION DU 27 JUIN 2018

- ✚ Félicitations à Julio VILELA (Futsal) et Aurélien FAIVRE (Elite) pour leur titre de majors LPIFF 2018/2019 ;
- ✚ Les montées-descentes des championnats du District du 94 ont été validées ;
- ✚ La reprise des compétitions départementales est programmée les 22-23 septembre 2019 ;
- ✚ Création de la commission de recrutement et de fidélisation des arbitres et mise en place de l'E.T.D.A (Equipe Technique Départementale de l'Arbitrage) ;
- ✚ Planning des prochaines réunions du Comité de Direction ;
- ✚ Médailles ;
- ✚ Révision des règlements sur la notion des remplacements de joueurs et la généralisation du carton blanc sur toutes les catégories ;
- ✚ Incidents Finale Futsal du VDM ;
- ✚ Missions CDA lors des finales VDM ;
- ✚ Sur les trois premières journées de championnat, l'action « Pour une saison sportive et respectueuse » sera mise en place ;
- ✚ Tournoi « footoféminin » : implication de la CDA.

ELECTIONS DU BUREAU – NOMINATION DES MEMBRES DE LA CDA

En application de l'article 5 du Règlement de l'Organisation de l'Arbitrage, et du Titre 2 - Dispositions Communes - et de l'Article 2 - Composition et Fonctionnement - du Règlement Intérieur de la CDA du Val-de-Marne, l'élection des membres du Bureau doit avoir lieu. Ont été élus à l'unanimité :

Président : José DIAS (élu à l'unanimité par le CD le 11/06)

Vice-Président : Bruno FOLTIER (élu à l'unanimité par la CDA)

Vice-Président : Anouar BCHIR (élu à l'unanimité par la CDA)

Secrétaire Général : Nicolas DENNIELOU (élu à l'unanimité par la CDA)

Secrétaire Général Adjoint : Michel ABED (élu à l'unanimité par la CDA)

Membres :

- ✓ Madame BARROCAS Jennifer ;
- ✓ Messieurs Adel AISSAOUI, Jérôme CROISE, Louis FILIN, Fred GALLONDE, Igor GRADINARI, Fredji HARCHAY, Nabil SAADA, Grégoire VALLETEAU, Julio VILELA, Romain ZAMO.

Ces listes seront soumises à l'approbation du prochain Comité de Direction.



ORGANIGRAMME 2018/2019

José DIAS présente l'organigramme de la CDA pour la saison 2018/2019. Après l'avoir parcouru, il est validé à l'unanimité des membres présents et sera affiché lors de réunion de début de saison.

CALENDRIER 2018/2019

Après la présentation de sa dernière version, le calendrier d'activités 2018/2019 est validé en séance. Il sera envoyé et transmis à l'ensemble des Arbitres Départementaux du Val-de-Marne.

Les plénières CDA sont fixées :

- ✓ Mardi 25 septembre 2018 à 19h en salle Rotonde ;
- ✓ Jeudi 17 janvier 2019 à 19h en salle Rotonde ;
- ✓ Mardi 7 mai 2019 à 19h en salle Rotonde.

RENOUVELLEMENT DES ARBITRES

Point d'étape sur le renouvellement des arbitres :

- ✓ 102 dossiers médicaux et 105 formulaires électroniques reçus au 21/06/2018 ;
- ✓ 13 arbitres en situation de non renouvellement.

DOSSIERS ARBITRE EN COURS

Réception du courrier de candidature à la fonction Assistant Spécifique adressé par M. CHEYROUZE Philippe

La CDA prend connaissance du courrier de candidature adressé par M. CHEYROUZE, Après l'avoir étudié, la décision lui sera transmise par le service arbitrage.

Réception du courrier de candidature à la fonction Assistant Spécifique adressé par M. Medhi ALLOUACHE

La CDA prend connaissance du courrier de candidature adressé par M. ALLOUACHE, Après l'avoir étudié, la décision lui sera transmise par le service arbitrage.

Convocations - Auditions

Conformément aux dispositions de l'Article 39 des Statuts de l'Arbitrage, les Commissions de District de l'Arbitrage peuvent prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les directives administratives et managériales, nécessaires à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départemental.

Dossier n°1 : 29 Juin 2018 à 19h30 - Madame IPOUM Jeanne Ines

Motif de la convocation : échanges sur les dernières difficultés rencontrées et rappels des directives liées à la fonction d'arbitre.



Après avoir noté la présence de Madame Jeanne Ines IPOUM,
La CDA revient sur le motif de sa convocation et un débat contradictoire est engagé en séance.
Considérant que suite à ce débat, de nombreux conseils d'usage ont été prodigués à Madame Jeanne Ines IPOUM.

Par ces motifs, et après en avoir délibéré hors la présence des personnes auditionnées, un rappel aux devoirs de sa charge est confirmé et prononcé à l'encontre de Madame Jeanne INES IPOUM.

Madame Jeanne Ines IPOUM éprouvant des difficultés, la CDA a décidé d'organiser un accompagnement spécifique temporaire, dès le début de la saison 2018/2019.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.2 du Règlement Sportif du District.

Dossier n°2 : 29 Juin 2018 à 19h45 - Monsieur JEMILI Khalil

Motif de la convocation : non-respect des obligations administratives découlant de la fonction d'arbitre sur le match Séniors 2^{ème} Division du 25 Mars 2018, Alforville US - Cheminots Villeneuvois FC.

Constatant l'absence excusée de Monsieur Khalil JEMILI,
En conséquence, le principe contradictoire n'a pas eu lieu.
Dans ces conditions, la CDA le reconvoque pour le jeudi 30/08/18 à 20h.

TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES

Après un tour de table, la séance est levée à 21h30.

PROCHAINE SEANCE FIXEE AU JEUDI 30 AOUT 2018 A 19H00

Le Secrétaire Général

Nicolas DENNIELOU

Le Président

José DIAS

COMMISSION DES COUPES

Réunion restreinte du mardi 28 août 2018

Cette saison, la Feuille de Match Informatisée sera obligatoire sur toutes les coupes du VDM, hormis les coupes de + 45 Ans et de + 55 Ans.

U15 VDM

Le 1^{er} Tour de la coupe du VDM U15 se déroulera le 15/09/2018, le tirage sera effectué le mardi 04/09/2018.

U15 Amitié

Le 1^{er} Tour de la coupe Amitié U15 se déroulera le 15/09/2018, le tirage sera effectué le mardi 04/09/2018.

ANNEXES

CDG	Club	Compétition / Phase	Poule	Type	FG	Montant
8006	580485 VILLENEUVE ABLON U.S.	Anciens + 45 Ans (94) / Phase 1	B	CH		0,00€
		Anciens + 55ans (94) / Phase 1	A	CH		0,00€
		U19 D3 (94) / Phase Unique		CH		0,00€
		U17 D4 (94) / Phase Unique		CH		0,00€
		U15 D5 (94) / Phase Unique	B	CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 5				
8006	530263 ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	Anciens + 45 Ans (94) / Phase 1	A	CH		0,00€
		U15 D5 (94) / Phase Unique	B	CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 2				0,00€
8006	500651 BOISSY F.C.	Anciens + 45 Ans (94) / Phase 1	C	CH		0,00€
		Anciens + 55ans (94) / Phase 1	C	CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 2				0,00€
8006	541437 BONNEUIL S/MARNE C.S.	Anciens + 45 Ans (94) / Phase 1	B	CH		0,00€
		U17 D4 (94) / Phase Unique		CH		0,00€
		U15 D5 (94) / Phase Unique	C	CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 3				0,00€
8006	500791 BRY F.C.	Anciens + 45 Ans (94) / Phase 1	D	CH		0,00€
		Anciens + 45 Ans (94) / Phase 1	A	CH		0,00€
		Anciens + 55ans (94) / Phase 1	C	CH		0,00€
		U19 D3 (94) / Phase Unique		CH		0,00€
		U17 D4 (94) / Phase Unique		CH		0,00€
		U15 D5 (94) / Phase Unique	A	CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 6				0,00€
8006	500752 CACHAN A.S.C. C.O.	Anciens D4 (94) / Phase Unique	B	CH		0,00€
		Anciens + 45 Ans (94) / Phase 1	A	CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 2				0,00€
8006	510665 CHAMPIGNY F.C. 94	Anciens + 45 Ans (94) / Phase 1	B	CH		0,00€
		Anciens + 55ans (94) / Phase 1	B	CH		0,00€
		U17 D4 (94) / Phase Unique		CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 3				0,00€
8006	532125 PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.	Anciens D4 (94) / Phase Unique	A	CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 1				0,00€
8006	533680 BOIS L'ABBE AS OUTRE MER	U15 D5 (94) / Phase Unique	A	CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 1				0,00€
8006	500012 CHARENTON C.A.P.	Anciens D4 (94) / Phase Unique	B	CH		0,00€

CDG	Club	Compétition / Phase	Poule	Type	FG	Montant
		Anciens + 45 Ans (94) / Phase 1	B	CH		0,00€
		Anciens + 55ans (94) / Phase 1	A	CH		0,00€
		U19 D3 (94) / Phase Unique		CH		0,00€
		U17 D4 (94) / Phase Unique		CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 5				0,00€
8006	582118 SPORTING FOOTBALL CLUB DE CHENNEVIÈRES	U15 D5 (94) / Phase Unique	C	CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 1				0,00€
8006	516843 CHEVILLY LA RUE ELAN	Anciens D4 (94) / Phase Unique	A	CH		0,00€
		Anciens + 45 Ans (94) / Phase 1	C	CH		0,00€
		Anciens + 55ans (94) / Phase 1	B	CH		0,00€
		U19 D3 (94) / Phase Unique		CH		0,00€
		U15 D5 (94) / Phase Unique	B	CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 5				0,00€
8006	500031 CHOISY LE ROI A.S.	Anciens + 55ans (94) / Phase 1	B	CH		0,00€
		U15 D5 (94) / Phase Unique	B	CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 2				0,00€
8006	546194 DECLIC CHOISY LE ROI	Anciens + 45 Ans (94) / Phase 1	D	CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 1				0,00€
8006	500689 CRETEIL LUSITANOS F. US	U17 D4 (94) / Phase Unique		CH		0,00€
		U15 D5 (94) / Phase Unique	B	CH		0,00€
		U15 D5 (94) / Phase Unique	A	CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 3				0,00€
8006	538793 LA CRISTOLIENNE	Anciens D4 (94) / Phase Unique	A	CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 1				0,00€
8006	580748 U. FOOTBALL CRETEIL	U19 D3 (94) / Phase Unique		CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 1				0,00€
8006	582428 CRETEIL FOOT CLUB	Anciens + 45 Ans (94) / Phase 1	C	CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 1				0,00€
8006	523873 FONTENAY SS/BOIS U.S.	Anciens + 45 Ans (94) / Phase 1	C	CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 1				0,00€
8006	535208 VAL DE FONTENAY AS	U19 D3 (94) / Phase Unique		CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 1				0,00€
8006	551314 FONTENAYSIENNE ENTENTE	Anciens + 45 Ans (94) / Phase 1	B	CH		0,00€
		Anciens + 55ans (94) / Phase 1	A	CH		0,00€

CDG	Club	Compétition / Phase	Poule	Type	FG	Montant
		Anciens + 55ans (94) / Phase 1	B	CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 3				0,00€
8006	500494 FRESNES A.A.S.	Anciens + 45 Ans (94) / Phase 1	B	CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 1				0,00€
8006	590215 GENTILLY ATHLETIC CLUB	Anciens D4 (94) / Phase Unique	B	CH		0,00€
		U19 D3 (94) / Phase Unique		CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 2				0,00€
8006	500716 HAY LES ROSES C.A.	U17 D4 (94) / Phase Unique		CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 1				0,00€
8006	523411 U. S. IVRY FOOTBALL	Anciens D4 (94) / Phase Unique	B	CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 1				0,00€
8006	539141 DESPORTIVA VIMARANENSE IVRY A.	Anciens + 45 Ans (94) / Phase 1	D	CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 1				0,00€
8006	550465 O. CLUB D'IVRY	U19 D3 (94) / Phase Unique		CH		0,00€
		U15 D5 (94) / Phase Unique	C	CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 2				0,00€
8006	537053 JOINVILLE R.C.	U19 D3 (94) / Phase Unique		CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 1				0,00€
8006	520524 KREMLIN BICETRE C.S.A.	U19 D3 (94) / Phase Unique		CH		0,00€
		U15 D5 (94) / Phase Unique	A	CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 2				0,00€
8006	537133 TROPICAL A.C.	Anciens D4 (94) / Phase Unique	A	CH		0,00€
		Anciens + 45 Ans (94) / Phase 1	A	CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 2				0,00€
8006	540651 FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	Anciens + 45 Ans (94) / Phase 1	A	CH		0,00€
		Anciens + 55ans (94) / Phase 1	B	CH		0,00€
		Anciens + 55ans (94) / Phase 1	C	CH		0,00€
		U19 D3 (94) / Phase Unique		CH		0,00€
		U17 D4 (94) / Phase Unique		CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 5				0,00€
8006	549008 AMICALE CLUB 2000	Anciens + 45 Ans (94) / Phase 1	C	CH		0,00€
		Anciens + 55ans (94) / Phase 1	A	CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 2				0,00€

8006	563822	ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	U17 D4 (94) / Phase Unique		CH		0,00€
			Nombre d'engagements :	1			0,00€
CDG	Club		Compétition / Phase		Poule	Type FG	Montant
8006	551254	LIMEIL BREVANNES A.J.	Anciens + 45 Ans (94) / Phase 1		C	CH	0,00€
			U15 D5 (94) / Phase Unique		A	CH	0,00€
			Nombre d'engagements :	2			0,00€
CDG	Club		Compétition / Phase		Poule	Type FG	Montant
8006	542388	MAISONS ALFORT F.C.	Anciens D4 (94) / Phase Unique		A	CH	0,00€
			Anciens + 45 Ans (94) / Phase 1		C	CH	0,00€
			U15 D5 (94) / Phase Unique		B	CH	0,00€
			Nombre d'engagements :	3			0,00€
CDG	Club		Compétition / Phase		Poule	Type FG	Montant
8006	534669	MAROLLES F.C.	U19 D3 (94) / Phase Unique			CH	0,00€
			Nombre d'engagements :	1			0,00€
CDG	Club		Compétition / Phase		Poule	Type FG	Montant
8006	514388	NOGENT S/MARNE F.C.	Anciens + 45 Ans (94) / Phase 1		A	CH	0,00€
			U19 D3 (94) / Phase Unique			CH	0,00€
			U17 D4 (94) / Phase Unique			CH	0,00€
			U15 D5 (94) / Phase Unique		B	CH	0,00€
			Nombre d'engagements :	4			0,00€
CDG	Club		Compétition / Phase		Poule	Type FG	Montant
8006	551086	AVENIR SPORTIF D'ORLY	U17 D4 (94) / Phase Unique			CH	0,00€
			U15 D5 (94) / Phase Unique		A	CH	0,00€
			Nombre d'engagements :	2			0,00€
CDG	Club		Compétition / Phase		Poule	Type FG	Montant
8006	848168	ORLY A.C.	Anciens + 45 Ans (94) / Phase 1		B	CH	0,00€
			Anciens + 55ans (94) / Phase 1		C	CH	0,00€
			Nombre d'engagements :	2			0,00€
CDG	Club		Compétition / Phase		Poule	Type FG	Montant
8006	510193	ORMESSON U.S.	Anciens D4 (94) / Phase Unique		B	CH	0,00€
			Anciens + 45 Ans (94) / Phase 1		B	CH	0,00€
			U19 D3 (94) / Phase Unique			CH	0,00€
			U15 D5 (94) / Phase Unique		B	CH	0,00€
			Nombre d'engagements :	4			0,00€
CDG	Club		Compétition / Phase		Poule	Type FG	Montant
8006	511261	CAMILLIENNE SP. 12EME	U19 D3 (94) / Phase Unique			CH	0,00€
			U15 D5 (94) / Phase Unique		A	CH	0,00€
			Nombre d'engagements :	2			0,00€
CDG	Club		Compétition / Phase		Poule	Type FG	Montant
8006	512666	CHANTIERS PARIS U.A.	U19 D3 (94) / Phase Unique			CH	0,00€
			U17 D4 (94) / Phase Unique			CH	0,00€
			U15 D5 (94) / Phase Unique		A	CH	0,00€
			Nombre d'engagements :	3			0,00€
CDG	Club		Compétition / Phase		Poule	Type FG	Montant
8006	524134	DOUZIEME CA	Anciens + 45 Ans (94) / Phase 1		D	CH	0,00€
			Nombre d'engagements :	1			0,00€

CDG	Club	Compétition / Phase	Poule	Type	FG	Montant
8006	690329 APSAP MEDIBALLES	Anciens + 45 Ans (94) / Phase 1	B	CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 1				0,00€
CDG	Club	Compétition / Phase	Poule	Type	FG	Montant
8006	550114 VIKING CLUB PARIS	U19 D3 (94) / Phase Unique		CH		0,00€
		U15 D5 (94) / Phase Unique	B	CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 2				0,00€
CDG	Club	Compétition / Phase	Poule	Type	FG	Montant
8006	581617 OLYMPIQUE PARIS ESPOIR	U19 D3 (94) / Phase Unique		CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 1				0,00€
CDG	Club	Compétition / Phase	Poule	Type	FG	Montant
8006	563601 UJA MACCABI PARIS METROPOLE	Anciens + 45 Ans (94) / Phase 1	A	CH		0,00€
		U17 D4 (94) / Phase Unique		CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 2				0,00€
CDG	Club	Compétition / Phase	Poule	Type	FG	Montant
8006	581708 MINIS AND MAXIS	U15 D5 (94) / Phase Unique	B	CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 1				0,00€
CDG	Club	Compétition / Phase	Poule	Type	FG	Montant
8006	500025 PARIS UNIVERSITE CLUB	Anciens + 45 Ans (94) / Phase 1	A	CH		0,00€
		Anciens + 55ans (94) / Phase 1	A	CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 2				0,00€
CDG	Club	Compétition / Phase	Poule	Type	FG	Montant
8006	500568 PARIS F.C.	Anciens + 45 Ans (94) / Phase 1	D	CH		0,00€
		Anciens + 55ans (94) / Phase 1	B	CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 2				0,00€
		Anciens + 45 Ans (94) / Phase 1	B	CH		0,00€
CDG	Club	Compétition / Phase	Poule	Type	FG	Montant
8006	523264 GOBELINS F.C.	Anciens + 45 Ans (94) / Phase 1	C	CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 2				0,00€
CDG	Club	Compétition / Phase	Poule	Type	FG	Montant
8006	551989 ENT. S. D/ JEUNES DU STADE	U19 D3 (94) / Phase Unique		CH		0,00€
		U19 D3 (94) / Phase Unique		CH		0,00€
		U15 D5 (94) / Phase Unique	C	CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 3				0,00€
CDG	Club	Compétition / Phase	Poule	Type	FG	Montant
8006	553004 F. C. MANDRES PERIGNY	Anciens D4 (94) / Phase Unique	B	CH		0,00€
		U19 D3 (94) / Phase Unique		CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 2				0,00€
CDG	Club	Compétition / Phase	Poule	Type	FG	Montant
8006	524161 CAUDACIENNE ENT.S.	U19 D3 (94) / Phase Unique		CH		0,00€
		U15 D5 (94) / Phase Unique	C	CH		0,00€
		Nombre d'engagements : 2				0,00€
CDG	Club	Compétition / Phase	Poule	Type	FG	Montant
8006	507502 RUNGIS U.S.	Anciens + 45 Ans (94) / Phase 1	D	CH		0,00€
		U19 D3 (94) / Phase Unique		CH		0,00€
		2				0,00€

		Nombre d'engagements :			
CDG	Club	Compétition / Phase	Poule	Type FG	Montant
8006	535547 SANTENY SP.L.	U15 D5 (94) / Phase Unique	C	CH	0,00€
		Nombre d'engagements :	1		0,00€
CDG	Club	Compétition / Phase	Poule	Type FG	Montant
8006	520523 ST MANDE F.C.	Anciens D4 (94) / Phase Unique	A	CH	0,00€
		Anciens + 45 Ans (94) / Phase 1	C	CH	0,00€
		Nombre d'engagements :	2		0,00€
CDG	Club	Compétition / Phase	Poule	Type FG	Montant
8006	542396 ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	Anciens + 45 Ans (94) / Phase 1	A	CH	0,00€
		Anciens + 55ans (94) / Phase 1	A	CH	0,00€
		U19 D3 (94) / Phase Unique		CH	0,00€
		U15 D5 (94) / Phase Unique	A	CH	0,00€
		Nombre d'engagements :	4		0,00€
CDG	Club	Compétition / Phase	Poule	Type FG	Montant
8006	526258 LUSITANOS ST MAUR U.S.	Anciens D4 (94) / Phase Unique	B	CH	0,00€
		Anciens + 45 Ans (94) / Phase 1	C	CH	0,00€
		Nombre d'engagements :	2		0,00€
CDG	Club	Compétition / Phase	Poule	Type FG	Montant
8006	521870 SUCY F.C.	Anciens + 45 Ans (94) / Phase 1	D	CH	0,00€
		Anciens + 55ans (94) / Phase 1	B	CH	0,00€
		U15 D5 (94) / Phase Unique	A	CH	0,00€
		Nombre d'engagements :	3		0,00€
CDG	Club	Compétition / Phase	Poule	Type FG	Montant
8006	542493 MAROLLES EN BRIE U.S.	Anciens D4 (94) / Phase Unique	A	CH	0,00€
		Nombre d'engagements :	1		0,00€
CDG	Club	Compétition / Phase	Poule	Type FG	Montant
8006	512963 THIAIS F.C.	Anciens + 45 Ans (94) / Phase 1	D	CH	0,00€
		Anciens + 55ans (94) / Phase 1	B	CH	0,00€
		U15 D5 (94) / Phase Unique	C	CH	0,00€
		Nombre d'engagements :	3		0,00€
CDG	Club	Compétition / Phase	Poule	Type FG	Montant
8006	527735 VALENTON FOOTBALL ACADEMY	Anciens + 45 Ans (94) / Phase 1	D	CH	0,00€
		U15 D5 (94) / Phase Unique	C	CH	0,00€
		Nombre d'engagements :	2		0,00€
CDG	Club	Compétition / Phase	Poule	Type FG	Montant
8006	540069 VILLENEUVOISE ANTILLAISE A.	Anciens D4 (94) / Phase Unique	B	CH	0,00€
		Nombre d'engagements :	1		0,00€
CDG	Club	Compétition / Phase	Poule	Type FG	Montant
8006	519839 VILLEJUIF U.S.	Anciens + 55ans (94) / Phase 1	C	CH	0,00€
		Nombre d'engagements :	1		0,00€
CDG	Club	Compétition / Phase	Poule	Type FG	Montant
8006	500591 VILLENEUVOIS F.C. CHEMINOTS	U17 D4 (94) / Phase Unique		CH	0,00€
		Nombre d'engagements :	1		0,00€
CDG	Club	Compétition / Phase	Poule	Type FG	Montant

8006	553306	VILLENEUVE ST GEORGES F.C.	U17 D4 (94) / Phase Unique		CH		0,00€
			Nombre d'engagements :	1			0,00€
CDG	Club		Compétition / Phase		Poule	Type FG	Montant
8006	500636	VILLIERS S/MARNE ENT.S.	Anciens + 45 Ans (94) / Phase 1		D	CH	0,00€
			Anciens + 55ans (94) / Phase 1		C	CH	0,00€
			Nombre d'engagements :	2			0,00€
CDG	Club		Compétition / Phase		Poule	Type FG	Montant
8006	548355	TREMBLAY A.J.	Anciens D4 (94) / Phase Unique		A	CH	0,00€
			Nombre d'engagements :	1			0,00€
CDG	Club		Compétition / Phase		Poule	Type FG	Montant
8006	500004	VITRY C.A.	Anciens D4 (94) / Phase Unique		A	CH	0,00€
			Anciens + 55ans (94) / Phase 1		C	CH	0,00€
			Nombre d'engagements :	2			0,00€
CDG	Club		Compétition / Phase		Poule	Type FG	Montant
8006	500723	ARRIGHI A.S.	Anciens + 45 Ans (94) / Phase 1		C	CH	0,00€
			Anciens + 55ans (94) / Phase 1		A	CH	0,00€
			Nombre d'engagements :	2			0,00€
CDG	Club		Compétition / Phase		Poule	Type FG	Montant
8006	529210	VITRY E.S.	U19 D3 (94) / Phase Unique			CH	0,00€
			U15 D5 (94) / Phase Unique		C	CH	0,00€
			Nombre d'engagements :	2			0,00€
CDG	Club		Compétition / Phase		Poule	Type FG	Montant
8006	544708	PORTUGAIS VITRY U.A.	Anciens + 45 Ans (94) / Phase 1		A	CH	0,00€
			Nombre d'engagements :	1			0,00€
CDG	Club		Compétition / Phase		Poule	Type FG	Montant
8006	551657	A. S. ULTRA MARINE	U19 D3 (94) / Phase Unique			CH	0,00€
			U15 D5 (94) / Phase Unique		C	CH	0,00€
			Nombre d'engagements :	2			0,00€
			Total engagements :	151			0,00€